Envoyé en préfecture le 25/11/2020
Reçu en préfecture le 25/11/2020
Affiché le 25/11/2020
ID : 083-248300493-20201119-C_2020_182-DE

Département du Var
Arrondissement de Draguignan

DRACÉNIE
PROVENCE VERDON
agglomération

C_2020_182

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 19 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le dix neuf novembre à dix-sept heures, le Conseil d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans l'Auditorium de la Dracénie, sous la présidence de Monsieur Richard STRAMBIO, Président, Maire de Draguignan.

Direction Générale des Services
Gestion des Assemblées
Direction Générale des Services

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
66	66	63

Objet de la délibération:
Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse (RMC) - Demande de subvention - Catastrophe naturelle liée aux inondations de novembre 2019 - Les Arcs-sur-Argens

PRÉSENTS :
Richard STRAMBIO, Claude PIANETTI, Claude ALEMAGNA, Liliane BOYER, Valérie MARCY, Bernard CHILINI, Nathalie GONZALES, Daniel MARIA, Alain CAYMARIS, Serge BALDECCHI, Raymond GRAS, Hugues MARTIN, Albert DAVID, Christophe CARRIERE, Karine ALSTERS, Gérald PIERRUGUES, Sophie DUFOUR, Nathalie PEREZ-LEROUX, Nadine DECARLIS, Alain BARALE, Jacques GÉRARD, Claude MARIN, Georges ROUVIER, Christine PREMOSELLI, Michel PONTE, Cédric DUBOIS, Danielle ADOUX-COPIN, Stella ACCIARI, Anne-Marie AMOROSO, Jacques BERTRAND, Bernard BONNABEL, Hugues BONNET, Stéphan CERET, Christine CHALOT-FOURNET, Lisa CHAUVIN, Nicolas DATCHY, Brigitte DUBOUIS, Francine FIORINI, Valérie FLAUS, Jean-Yves FORT, Jean FOURISCOT, Sylvie FRANCIN, François GIBAUD, Malika GUELLATI, Jean Pierre GUINDEO, Grégory LOEW, Marie-José MAUREL, Thierry MENARD, Christine NICCOLETTI, Gil OLIVIER, Michèle PELASSY, Pierre PENEL, Thierry PESCE, Olivier POMMERET, Philippe ROUX, Régis ROUX, Jean-Pierre SOUZA, Marie-Laure TORTOSA, Romain VACQUIER, Christine VILLELONGUE

REPRÉSENTÉ(S) :
Marie-Christine GUIOL pouvoir à Lisa CHAUVIN, Françoise LEGRAIEN pouvoir à Gil OLIVIER, Jean-Bernard MIGLIOLI pouvoir à Christine VILLELONGUE

ABSENT(S) :
Franck AMBROSINO, René DIES, Philippe SCHRECK

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Romain VACQUIER

RAPPORTEUR : Monsieur Richard STRAMBIO

Envoyé en préfecture le 25/11/2020
Reçu en préfecture le 25/11/2020
Affiché le 25/11/2020
ID : 083-248300493-20201119-C_2020_182-DE

Lors des intempéries du 23 et 24 novembre 2019, les réseaux d'assainissement des eaux usées de la ville des Arcs-sur-Argens ont subi d'importants dégâts en raison des inondations dues au débordement des cours d'eau notamment le Réal et le Penteyaou, et au fort ruissellement.

Certains travaux d'urgence ont été réalisés immédiatement, notamment une réparation provisoire avec la pose en dérivation d'un collecteur DN 315 situé au niveau de la gare, le collecteur principal étant obstrué, pour un montant de 3.589,76 €^{HT}.

D'autres travaux doivent rapidement être réalisés, notamment :

· la désobstruction du collecteur principal sur environ 1 km, avec la création d'accès permettant l'intervention des camions hydrocureurs, pour un montant de 40.185,30 €^{HT},

· la réparation définitive de ce collecteur pour un montant de 6.600 €^{HT},

· la réparation du refoulement en DN63 situé en traversée du cours d'eau le Penteyaou au niveau de la caserne des pompiers pour un montant estimé à 27.150 €^{HT}.

L'ensemble des travaux s'élève à 79.025,06 €^{HT} et sont éligibles aux subventions de l'Agence de l'eau.

En conséquence et au vu de l'avis favorable de la commission «Eau et assainissement » réunie le 2 novembre 2020, il est proposé au Conseil d'agglomération de bien vouloir :

- solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'eau pour le programme de travaux présenté ci-avant, avec une participation aussi élevée que possible,
- déposer des demandes de subvention pour cette opération auprès de tous les autres financeurs potentiels (État, Région, Département, ...)
- autoriser le Président à assurer l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré A L'UNANIMITE, décide d'adopter cette délibération.

Richard STRAMBIO

Signé électroniquement par : Richard Strambio
Date de signature : 24/11/2020
Qualité : Président de Dracénie Provence Verdon agglomération



Président
Maire de Draguignan

Conformément au Code de Justice Administrative un délai de deux mois est ouvert à partir de la notification ou de la publication de la présente délibération pour contester celle-ci devant la juridiction administrative territorialement compétente. Dans ce même délai, la présente délibération peut être contestée devant l'autorité dont elle émane par l'exercice d'un recours gracieux. Ce recours suspend le délai de recours contentieux jusqu'à la réponse de ladite autorité ; le silence gardé pendant plus de deux mois valant rejet.